

Défense animale et Libération animale : deux courants inconciliables ?

1. Question de recherche et problématique

De nos jours, il existe un nombre incalculable d'associations s'intéressant à la cause animale. L'émergence de cette préoccupation remonte au 19^{ème} siècle, qui a vu naître le mouvement de défense animale. En France, l'un des premiers groupes à être créé fut la SPA en 1845. Plus récemment, d'autres courants s'inscrivant cette fois dans le mouvement de libération animale ont vu le jour, apportant avec eux de nouvelles revendications. Ils s'incarnent actuellement dans diverses associations comme PETA, 269 life, L214 ou ALF. **Sans surprise, ce foisonnement idéologique a eu pour effet de faire surgir des dissensions importantes entre les militants.**

De prime abord, ces différents groupes semblent pourtant poursuivre les mêmes buts, en utilisant des moyens plus ou moins radicaux. Cependant, en nous penchant sur leurs objectifs respectifs, nous pouvons constater des différences fondamentales concernant le message délivré, les causes défendues et les actions entreprises. Ceci peut être illustré par la comparaison de trois associations emblématiques que sont la SPA, PETA et ALF.

En premier lieu, la Société Protectrice des Animaux (SPA) est une organisation particulièrement structurée, œuvrant pour la protection et le bien-être des animaux abandonnés ou maltraités. Elle se focalise sur la répression du trafic animalier, la promotion des dispositions légales de protection animale, l'assistance des animaux en détresse et la sensibilisation de l'opinion publique. Elle accomplit ces différentes activités principalement par des opérations de communication et de lobbying.

De son côté, People for the Ethical Treatment of Animals (PETA) est une association promouvant l'abolition de l'exploitation animale par les humains. Elle s'oppose particulièrement à l'élevage industriel pour l'alimentation, l'élevage d'animaux pour la fourrure ou le cuir, la vivisection et les spectacles animaliers. Les actions entreprises sont menées au travers de campagnes publicitaires et de sensibilisation du grand public, mais également par des reportages clandestins, des sauvetages d'animaux et des activités de lobbying.

Enfin, Animal Liberation Front (ALF) est un mouvement anarchiste engagé dans une lutte pour la libération animale. Les activistes se revendiquant de cette mouvance accomplissent des actes divers ayant pour but de libérer des animaux maltraités, d'infliger des dommages économiques aux acteurs de l'exploitation animale et de révéler les traitements auxquels les

animaux sont soumis. Cette entreprise passe souvent par des opérations « coup de poing », telles que le sabotage ou le harcèlement.

Il ressort donc de ces quelques exemples que chaque groupe militant possède ses spécificités. Néanmoins, nous pouvons distinguer de manière globale deux courants antagonistes. Le courant de défense animale, auquel appartient notamment la SPA, appelle à la bienveillance et à la gentillesse envers les animaux en vertu de la moralité humaine. Il tolère cependant l'exploitation animale, considérée comme nécessaire, mais agit pour l'amélioration des conditions de vie des animaux exploités. Il s'oppose au courant de libération animale, auquel appartiennent PETA et ALF, qui estime que la défense animale nuit à la cause par un manque de cohérence idéologique dans ses actions. La libération animale milite pour une égale considération de l'homme et de l'animal, ce qui l'amène à condamner et combattre l'exploitation animale sous toutes ses formes. Dès lors que ce débat interne est mis au jour, il devient intéressant de s'interroger sur l'apparente opposition entre les groupes se réclamant de la défense animale et de la libération animale. Ces deux courants peuvent-ils s'accorder d'une quelconque façon, ou sont-ils véritablement inconciliables ?

2. État des connaissances

Avant toute chose, il est essentiel de constater que ces discordes pratiques reflètent en réalité des divergences théoriques profondément ancrées. Nous pouvons distinguer trois conflits théoriques majeurs.

Premièrement, la défense animale privilégie une approche par la compassion, tandis que la libération animale adopte généralement une approche par la justice. L'approche par la compassion porte sur les émotions ressenties par sympathie et cherche la satisfaction des besoins. Elle fait appel à la sensibilité individuelle et parvient à toucher une grande partie de la population en affirmant que l'homme a un devoir d'humanité et de sollicitude envers les animaux. Cependant, il ne s'agit pas là d'un devoir direct envers les intérêts des animaux, mais d'une manifestation de la charité des humains envers plus faible que soi. C'est pourquoi cette approche est contestée par certains, qui estiment que « la bonté n'est pas la justice ». L'approche par la justice s'adresse quant à elle à la raison et cherche à développer, par la comparaison et la déduction, des arguments théoriques pour dénoncer l'incohérence de notre attitude envers les animaux. Elle se base donc sur des règles de conduites générales pour trouver une issue équitable à des questionnements moraux. En ce sens, elle mobilise

régulièrement le « principe de justice » pour démontrer que les cas similaires doivent être traités de manière similaire.

Deuxièmement, la défense animale s'inscrit dans le courant welfariste, qui s'oppose uniquement à la manière d'exploiter les animaux, alors que la libération animale poursuit essentiellement des revendications abolitionnistes, visant la disparition de l'exploitation animale elle-même. Le welfarisme a une visée pratique, puisqu'il cherche à accroître le bien-être animal en aménageant les conditions de vie des animaux exploités. Le but est de garantir à chacun une existence dénuée d'inconfort et de stress, ainsi que la possibilité d'exprimer librement des comportements naturels. Les welfaristes s'opposent à toute souffrance jugée inutile, mais acceptent que l'infliction d'un dommage puisse être nécessaire dans certains cas (par exemple pour l'alimentation ou la recherche médicale). Leurs objectifs s'inscrivent à court et moyen terme et peuvent être réalisés par de petites réformes successives. A l'opposé, l'abolitionnisme refuse de considérer les animaux comme des moyens servant des fins humaines ou des choses constituant la propriété de l'homme. L'objectif est de parvenir à la suppression pure et simple de l'exploitation animale (ce qui implique le véganisme), sans passer par des étapes intermédiaires qui risqueraient de légitimer l'état actuel des choses. Les abolitionnistes illustrent fréquemment leur position par une comparaison avec l'esclavage, en expliquant que l'asservissement des esclaves n'a pas été aboli grâce à une amélioration de leurs conditions de vie.

Troisièmement, et c'est là une différence fondamentale, la défense animale reste humano-centrée, tandis que la libération animale est foncièrement antispéciste. En effet, le spécisme est défini comme une discrimination basée sur l'espèce, utilisée pour justifier une considération différenciée des hommes et des animaux, mais aussi des différentes espèces animales entre elles. La défense animale est considérée comme spéciste car elle ne remet pas en question la supériorité de l'homme sur l'animal, sous prétexte qu'il existe des caractéristiques pertinentes qui justifient la domination humaine. De plus, la défense animale accorde souvent une considération différente aux diverses espèces animales, sur la base de critères comme la taille, la familiarité, la domestication, l'apparence ou le lien affectif. En revanche, la libération animale est antispéciste, puisqu'elle accorde le même poids aux intérêts des humains et des animaux. Cela ne signifie cependant pas qu'elle milite pour une égalité de traitement, puisque les intérêts des humaines et des animaux ne sont pas les mêmes.

3. Démarche de recherche

Dans ce travail, nous avons cherché à savoir si les courants de la défense et de la libération animale étaient véritablement inconciliables. Dans cette optique, nous avons choisi de nous pencher sur les différentes thèses de l'éthique animale servant de base à ces deux mouvements. Pour chacun des conflits théoriques présentés ci-dessus, nous allons dans un premier temps tenter de montrer que les deux positions opposées précédemment ne sont pas aussi antagonistes qu'elles ne le paraissent. Dans un deuxième temps, nous nous intéresserons aux milieux académiques pour donner des exemples d'auteurs se réclamant de l'un de ces courants, mais revendiquant leur divergence sur l'une de ces positions théoriques.

4. Résultats

En se penchant davantage sur le conflit entre l'approche par la compassion et par la justice, il paraît pertinent de se demander si cette dichotomie ne revient pas à opposer passion et raison comme on l'a fait pendant plusieurs siècles. Cela n'a en effet que très peu de sens, car il n'existe pas de réflexion pure dénuée d'émotion, ni d'élan émotionnel dépourvu de réflexion. Actuellement, la plupart des approches en éthique animale sont mixtes : il s'agit d'avantage d'une question de proportion.

Il n'en reste pas moins que la défense animale se situe généralement du côté de la compassion, alors que la libération animale se place plutôt du côté de la justice. Cependant, certains auteurs ne suivent pas ce schéma. Feinberg, par exemple, adopte une approche par la justice et se positionne du côté de la défense animale. Il développe en effet un ensemble d'arguments logiques pour expliquer que nous avons des devoirs directs envers les animaux, et non seulement des devoirs indirects les concernant, car ils possèdent des intérêts propres. Néanmoins, ces devoirs directs sont de l'ordre de la défense animale puisqu'il s'agit seulement de ne pas infliger de douleurs inutiles aux animaux. Les auteurs de la libération animale qui revendiquent une approche par la compassion sont plus rares. Parmi eux, Luke estime que l'argumentation rationnelle de Regan et Singer est trop éloignée du ressenti des gens. Il explique que le jugement moral que l'on porte lorsque l'on se trouve confronté à la maltraitance d'un animal est immédiat. Ce jugement ne découle pas d'une comparaison avec la manière dont on accepte de traiter les humains, mais directement de notre sympathie pour les animaux. D'après Luke, cette inclinaison naturelle à se soucier du bien-être animal est anéantie par un ensemble de stratégies de déculpabilisation mises en œuvre par les acteurs de l'exploitation animale, mais l'existence même de ces stratégies démontre une sympathie innée du public. L'objectif ne serait donc pas de convaincre la population que les animaux ont des

intérêts qu'il faut prendre en compte selon un principe de justice, mais de **déconstruire les mécanismes empêchant la sollicitude naturelle de s'exprimer.**

L'opposition entre welfarisme et abolitionnisme exposée précédemment est également moins stricte qu'il pourrait sembler au premier abord, car l'un n'exclut pas forcément l'autre. Il y a en effet des abolitionnistes anti-welfaristes, tel que Francione, qui refusent les mesures visant à améliorer le confort des animaux sous prétexte que cela risquerait de rendre l'exploitation animale plus acceptable. Ce sont eux qui font souvent appel à l'exemple de l'esclavage, expliquant qu'il n'a pas été aboli en augmentant la longueur des chaînes. A l'inverse, les abolitionnistes welfaristes acceptent la mise en place de mesures intermédiaires. Selon Chauvet, il est inacceptable de « prendre en otage » les milliers d'animaux exploités actuellement au nom de ceux que l'on veut épargner à long terme. De plus, cet auteur affirme qu'il est insensé de croire que le welfarisme justifie l'exploitation animale, tout comme il serait absurde de penser qu'une action humanitaire pourrait légitimer une guerre. Selon lui, c'est la mentaphobie, c'est-à-dire la négation de la pensée animale, qui est en cause.

Il est intéressant de noter que Singer, l'un des auteurs les plus emblématiques de la libération animale, est généralement considéré comme welfariste. Néanmoins, sa position découle davantage de son utilitarisme que de sa conception du statut animal. En effet, Singer considère qu'il est justifié de maltraiter quelques individus afin de maximiser la somme totale des bénéfices pour tous (animaux comme humains). Cela étant dit, dans la mesure où certains animaux semblent incapables d'éprouver une préférence pour la continuation de leur existence, il peut advenir que leurs intérêts soient plus souvent malmenés que ceux d'autres individus.

De tous les conflits théoriques exposés précédemment, celui qui oppose spécisme et antispécisme est probablement le plus difficile à résoudre. En effet, le spécisme est souvent conçu comme la distance irréductible séparant la défense de la libération animale. Nonobstant, même les plus farouches partisans de l'antispécisme ne parviennent pas à adopter un mode de vie totalement conforme à leur idéologie. Le véganisme total, qui impliquerait de ne participer à l'exploitation d'aucun animal, est effectivement illusoire. Il faudrait pour cela renoncer à utiliser des médicaments testés sur les animaux ou à payer des impôts !

Cependant, le spécisme ne sert pas toujours à soutenir la supériorité humaine. Ainsi, Nussbaum considère celui-ci comme un critère moral pertinent, puisqu'il nous permet de reconnaître que chaque espèce éprouve des besoins différents, et donc de mieux les prendre en compte. Allant même au-delà, Zamir affirme que le spécisme n'est pas incompatible avec

la libération animale. Selon cet auteur, le fait de reconnaître que les humains ont plus de valeur que les animaux n'implique pas que leurs intérêts doivent être préférés. Même si tel était le cas, la possibilité de favoriser les intérêts humains ne serait pas équivalente à l'autorisation de nuire aux intérêts des animaux. C'est pourquoi il faudrait cesser de combattre les intuitions spécistes courantes, qui sont le fait de tout un chacun, et ne lutter que contre la forme la plus stricte de spécisme, qui consiste à affirmer que les intérêts vitaux des animaux peuvent être mis à mal au profit d'intérêts marginaux humains. Zamir estime que cela permettrait de rendre la libération animale plus accessible et plus populaire aux yeux du public.

5. Conclusion et mise en perspective

Notre discussion sur les divers conflits théoriques opposant défense et libération animale nous permet de conclure que les positions idéologiques défendues par ces courants, apparemment antagonistes, pourraient se rejoindre. Il n'est en tout cas pas possible de décrire ces deux mouvements de manière binaire, car de nombreux auteurs entremêlent les différentes approches. **La défense animale et la libération animale pourraient donc théoriquement être conciliées, puisqu'il existe tout un nuancier de convictions les reliant.**

Face à ce constat, on peut se demander pourquoi les différents acteurs de la cause animale n'unissent pas leurs voix pour avoir un impact plus important sur l'opinion publique. C'est ce qu'on appelle en psychologie sociale la consistance synchronique. Cependant, selon Moscovici et al., c'est la consistance diachronique qui est au cœur de l'influence minoritaire, c'est-à-dire le maintien d'une même position au cours du temps. Provoquant tout d'abord un rejet, le refus du compromis susciterait ensuite chez la majorité un travail de décentration pour comprendre le point de vue minoritaire, ce qui l'amènerait inconsciemment à concevoir les choses comme elle.

Bibliographie

- Animal Liberation Front (n.d.). *The ALF Credo and Guidelines*. Consulté le 18 avril 2015 sur http://www.animalliberationfront.com/ALFront/alf_credos.htm.
- Chauvet, D. (2010). Abolitionnisme, welfarsisme et mentaphobie. *Klesis Revue philosophique, Humanité et animalité* (16), 118-126.
- Doise, W., Deschamps, J-C. & Mugny, G. (2011). *Psychologie sociale expérimentale*. Paris : Armand Colin.
- Dubreuil, C. M. (2009). L'antispécisme, un mouvement de libération animale. *Ethnologie française*, 39(1), 117-122.
- Jeangène Vilmer, J-B. (2011). *Que sais-je: L'éthique animale*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Luke, B. (1999). Justice, sollicitude et libération animale. *Cahiers antispécistes*, (17), 61-82.
- People for the Ethical Treatment of Animals (n.d.). *About PETA*. Consulté le 18 avril 2015 sur <http://www.peta.org/about-peta/>.
- Singer, P. (2010). Libération animale ou droits des animaux? In H-S. Afeissa & J-B. Jeangène Vilmer (Eds.), *Philosophie animale: Différence, responsabilité et communauté* (pp. 137-160). Paris: Librairie Philosophique J. Vrin.
- Société Protectrice des Animaux (n.d.). *Nos Combats*. Consulté le 18 avril 2015 sur <http://www.spa.asso.fr/spa-nos-combats>.
- Zamir, T. (2006). Is speciesism opposed to liberationism ? *Philosophia*, 34(4), 465-475.